

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 31 Mars 2022

Compte-Rendu

Présents	8 Frédéric GUIBERTI, Gilles VANDERMARLIERE, Yves CLAUS, Emmanuelle AHYI-SENA, Alexandra BALENO, Sophie GADAT, Gilles BERLIER, Sébastien FORTIER
Pouvoirs	Sophie GADAT, Gilles BERLIER, Sébastien FORTIER 2 Sarah ANTOINE a donné pouvoir à Emmanuelle AHYI-SENA
rouvoiis	Mathilde THIERY a donné pouvoir à Sophie GADAT
Absent	1 Thibault BONTRON

1- Compte de gestion 2021

Le Contrôleur Principal de la trésorerie de BONNEVILLE a présenté à Monsieur le Maire les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du trésorier municipal.

2- Compte administratif 2021

Monsieur le Maire précise que le compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 201 985.67 €, et un excédent d'investissement de 10 084.03 € 2021 de 201 985,67 €, et un excédent d'investissement cumulé au 31/12/2021 de 10 084.03 €.

	EXERCICE 2021			Résultat antérieur	Restes à réaliser		Résultat de clôture	
	Dépenses		Recettes			Recettes	Dépenses	
Fonct	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	iaya n		EARTE .	
	759 308.90	592 751,57	759 308.90	737 231,27		Cartana		Se la constant
	Résultat de	l'exercice 1	44 479,97		156 047.2 6			201 985,67
Invest	707 161,40	474 838,01	707 161,40	543 724,33				
	Résultat de	l'exercice	68 886,32		-58 802,29	129 092	24 343	10 084,03
RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT 10 084,03							212 069,70	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022. Monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote.

3- Affectation de résultat

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le Compte administratif qui fait apparaître :

\$\to\$ Un excédent de fonctionnement de 201 985.67 €

Un excédent d'investissement de 10 084.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter en recette de fonctionnement à l'article 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 201 985.67 €. Il décide également à l'unanimité d'affecter en recette d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 10 084.03 €.

4- Budget Prévisionnel 2022

Monsieur le Maire expose en séance le détail du Budget Primitif pour 2022, et invite le Conseil Municipal à faire part d'éventuelles modifications. Ainsi le budget s'équilibre à 746 769.67 € en section de fonctionnement et à 450 000 € en section d'investissement.

	BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022	L			
	Fonctionnement	Dépenses			Recettes
11	Charges à caractère général	504 822.67	02	Excédent antérieur	201 985.67
12	Charges de personnel	94 500	13	Atténuation charges	0
14	Atténuations de produits	12 409	42	Opérations d'ordre	11 889
23	Virement à la sect d'inves	0	70	Produits des services	36 996
42	Opérations d'ordre	38 171	73	Impôts et Taxes	241 800
65	Autres charges gestion courante	68 867	74	Dotations et Participations	198 760
66	Charges financières	27 000	75	Autres Produits (gest cour)	55 339
67	Charges exceptionnelles	1 000	77	Produis Exceptionnels	0
		746 769.67			746 769.67

	Investissement	Dépenses			Recettes
01	Solde d'exécution d'invest. Reporté	0	24	Produits cessions	10 084.03
40	Opération d'ordre	11 889	40	Opération d'ordre	38 171
41	Opérations Patrimoniales	15 000	41	Opérations Patrimoniales	15 000
16	Remboursement d'emprunts	92 195	27	Autres Immo Fin	0
20	Immobilisations incorporelles	5 000	10	Dotations fonds	17 596
21	Immobilisations corporelles	103 816	13	Subventions d'invest.	294 092
23 Immobilisatio	Immobilisations en cours	222 100	21	Virement de la sec fonct	0
			16	Emprunts	75 056.97
		450 000		83	450 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de Budget Primitif pour 2022, voté par chapitre et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

5- Rectification du plan de financement toiture ancien presbytère suite augmentation du devis afin de toucher une subvention plus conséquente

En date du 11 Décembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré pour une demande de subvention à hauteur de 30 % auprès du département sur la base du devis de Mr POMEL de 31 461,70 € HT. Du fait que le coût total des travaux réalisés a été de 42 601.50 € HT, Monsieur le Maire demande que la sollicitation de subvention auprès du département soit réhaussée, soit 80 % sur 11 239.80 € correspondant au dépassement du devis (soit 8 911 €). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et sollicite en urgence l'aide du département pour ce complément de subvention.

6- Modification du titre de la délibération 2022-01bis du 27/02/22 « retrait de la précédente délibération » et non « annule et remplace la délibération du 27 janvier 2022 »

Le service du bureau des contrôles de légalité demande au Conseil Municipal de rectifier le titre de la délibération prise le 24/02/2022 concernant l'autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Il apparaît que cette délibération modifie de manière significative et sur le fond celle initialement adoptée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

7- Embauche d'un nouvel agent communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrick DUTHOIT demande sa radiation auprès de la Commune de Saxel afin de basculer définitivement vers la filière hospitalière. En conséquence, Monsieur le Maire propose de recruter un nouvel agent technique en contrat à durée déterminée pour un temps de travail de 18h par semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 2 Mai 2022 un emploi d'agent technique de 18h par semaine, pour une durée de 12 mois renouvelable, allant du 2 Mai 2022 au 2 Mai 2023. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

8- Proposition achat parcelle OA 1637

Monsieur Michel DUCHATEL propose d'acheter la parcelle communal OA 1637 située sur le secteur « la Verne » à l'entrée du village Chez Layat. Cette parcelle de 134 m² (zone agricole), en bordure de route, se situe entre ses 2 propriétés. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de repousser sa décision à la prochaine réunion.

9- Subventions

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS	
LE SOU DES ECOLES PUBLIQUES ECOLE PRIMAIRE DE BOEGE	20 € x 21 enfants	420 €	
MARPA LA CLAIRIERE HABERE LULLIN	Remplacement du matériel et du mobilier usager	250 €	

INFORMATION(S)

QUESTION DIVERSES

Fin de séance à 21h.

La Secrétaire de Séance

Sophie GADAT

Le Maire

Frédéric GUIBERTI